

**SATIMO**  
**Société anonyme au capital de 504 746 euros**  
**Siège social : 22 avenue de la Baltique 91953 Courtaboeuf**  
**340 342 153 R.C.S. Evry**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**EN DATE DU 31**  
**OCTOBRE 2006**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin, dans un premier temps, de vous rendre compte de l'activité de la société SATIMO, des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Les comptes au 31 mars 2006, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

Il vous sera également rendu compte dans un instant de la mission de votre Commissaire aux Comptes.

Ses rapports, ceux de votre Conseil, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions réglementaires.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

## SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

### **I- Evènements marquants et évolution de l'activité de l'entreprise.**

Le 30 juin 2005, la société a été admise à la cote Alternext d'Euronext. Cet évènement nous a apporté conformément à nos attentes les moyens financiers nécessaires à l'accélération de notre développement interne, principalement dans le secteur de la recherche et du développement. Cette admission nous a également apporté une notoriété indiscutable tant auprès de la communauté financière que de nos prospects français et étrangers.

A 12 560 428 euros, le chiffre d'affaires de l'exercice 2005-2006 est en croissance de 41 % par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2005.

Cette croissance est une donnée récurrente de la progression de la société depuis ces dix dernières années. Cette croissance a été notamment soutenue par la très bonne performance de la société dans le secteur automobile. Pour la première fois, au cours de cet exercice, nous avons signé un contrat avec un équipementier.

Les produits Starlab ont confirmé leur positionnement sur le marché des petits équipements, et ont vu leur gamme s'étendre avec l'apparition de nouveaux modèles et de nouvelles options.

Les produits spécifiques sont plus emblématiques. Ils représentaient au 31 mars 2006 29% du chiffre d'affaires. Ces produits touchent maintenant les marchés automobiles et militaires. La tendance est à la standardisation de ces produits.

La rentabilité atteint cette année en résultat net après impôt le taux de 16% contre 14% en 2004/2005.

### **II- Règlement sur les actifs**

A compter du 1er avril 2005, la société applique de façon prospective le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs. Une revue détaillée des actifs de la société au 1er avril 2005, notamment des valeurs d'usage des actifs, a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.

### **III- Activité sociale**

L'effectif au 31 mars 2006 est de 53 personnes et se décompose en :

- ❖ 53 CDI
- ❖ 40 Cadres et 13 Employés et Agents de Maîtrise

Cet effectif, en progression de 15 personnes par rapport au 31 mars 2005, reflète d'une part la croissance de l'activité de l'entreprise et d'autre part, la politique active de recrutement sur le département de Recherche et Développement.

### **IV- Résultats économiques et financiers**

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 :

. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 560 428 euros hors taxes contre 8 928 127 euros pour l'exercice précédent; avec notamment 8 481 843 euros de chiffres d'affaires réalisés à l'exportation.

Deux facteurs sont principalement responsables de cette évolution.

- La forte progression de l'activité en France qui passe de 1 451 559 euros à 4 078 585 euros, soit 180% d'augmentation, est dûe à la facturation des affaires Renault et Airbus.
- L'accroissement des ventes en Asie qui passent de 3 207 567 euros à 4 521 754 euros, soit 40% d'augmentation, est dûe à notre dynamisme commercial dans cette région (ouverture de Satimo Hong Kong en septembre 2004) et à la délocalisation de certaines commandes américaines vers le continent asiatique.

. Le total des produits d'exploitation s'élève à 13 887 851 euros comprenant 1 007 142 € de production immobilisée due, en 2005/2006 à l'utilisation d'un compte de production immobilisée pour l'activation des frais de développement.

. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 11 466 596 euros pour 7 684 208 euros au titre de l'exercice précédent.

- Il faut noter dans les charges d'exploitation, la forte progression de la sous-traitance, qui est directement liée à la nature de gros contrats de matériels dits spécifiques, (Renault et Airbus), pour lesquels la part de sous-traitance ;
- Au début de l'exercice, les dirigeants de l'établissement italien ont pris un statut de salarié. Ceci s'est traduit par un transfert de charges, des charges externes vers les charges de personnel. A périmètre constant, et après neutralisation de cet effet, l'augmentation de la masse salariale n'a été que de 24%, et la hausse des charges externes de 4 % .

. Le résultat d'exploitation ressort à + 2 421 255 euros contre + 1 941 183 euros pour l'exercice précédent.

. Le résultat financier se situe à 242 146 euros au 31 mars 2006 contre - 130 324 euros au 31 mars 2005. Cette amélioration est directement liée à la parité euro-dollar plus favorable, et au placement de l'excédent de trésorerie suite à l'introduction sur Alternext.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 2 663 401 euros au titre de l'exercice 2005/2006 pour + 1 810 859 euros pour l'exercice clos au 31 mars 2005.

Le résultat exceptionnel se situe à - 4 883 euros au 31 mars 2006.

L'impôt sur le résultat s'élève au 31 mars 2006 à 642 936 euros. Cette charge inclut un crédit d'impôt recherche de 168 213 euros.

Au 31 mars 2006, le total du bilan de la Société s'élevait à 18 673 083 euros. Il s'élevait à 7 181 146 euros au 31 mars 2004.

L'essentiel de la variation des postes de l'actif du bilan concerne les frais de recherche et développement qui passent de 967 547 euros au 31 mars 2005 à 1 549 295 euros au 31 mars 2006, soit une progression de 581 748 euros sur l'exercice, et le poste clients qui passe de 3 401 039 euros au 31 mars 2005 à 7 791 394 euros au 31 mars 2006. Cet accroissement du poste client est directement lié à l'augmentation du niveau de l'activité sur le dernier trimestre de l'exercice. Les comptes clients sont provisionnés à hauteur de 522 591 euros.

Concernant le passif, les fonds propres passent de 3 744 359 euros à 13 870 786 euros. Ceci est la conséquence directe de l'introduction en bourse. La prime d'émission passe de 1 744 905 euros au 31 mars 2005 à 9 980 160 euros au 31 mars 2006.

Le poste fournisseur passe de 1 700 352 euros au 31 mars 2005 à 3 143 462 euros au 31 mars 2006, en raison de l'accroissement du niveau de l'activité. Les autres postes du passif n'appellent pas de commentaires particuliers, la croissance des dettes fiscales et sociales étant la conséquence de l'accroissement de l'effectif ainsi que du niveau de chiffre d'affaires.

#### **V- Situation de l'endettement**

Les dettes bancaires et financières s'élèvent à 108 592 euros au 31 mars 2006

#### **VI- Activité de Recherche et Développement**

Durant cet exercice, l'entreprise a maintenu son effort en matière de recherche et développement, soit 1 007 142 euros. Cela représente 8 % du chiffre d'affaires au 31 mars 2006 contre 8 % au 31 mars 2005.

Le programme de recherche a été structuré de façon à répondre aux exigences d'un programme « Crédit Impôt Recherche ». Le crédit d'impôt recherche (CIR) pour 2005 s'élève à 168 213 euros.

### **SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT**

L'activité commerciale de l'entreprise depuis la clôture de l'exercice est en phase avec le budget. Les chiffres ne portant que sur 1 mois ne sont pas significatifs.

### **PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2006/2007 est attendu en croissance de 40 % par rapport à 2005/2006.

Les projets de Recherche et Développement se poursuivront sur l'exercice 2006/2007 au même rythme que sur l'exercice précédent.

## **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2004 :

En date du 31 mars 2006 les salariés de Satimo détenaient 31 % du capital de la Société.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**PRISES DE PARTICIPATIONS (DETENTIONS D' ACTIONS OU DROITS DE VOTE) SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS)**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation nouvelle ou cédé de participation.

**ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES (MEME ETRANGERES)**

La société n'a pas de filiale.

**MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent. Nous rappelons, comme indiqué au paragraphe II du présent document, le changement de méthode comptable en ce qui concerne les actifs.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 2 015 582 euros, de la manière suivante :

Réserve légale :	100 779 euros
Report à nouveau :	1 283 871 euros
Dividendes :	630 932 euros

Après affectation des résultats, le poste « report à nouveau » s'établira à 2 345 469 euros.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Aucun événement important de nature à modifier les perspectives d'activité n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport. Nous signalons néanmoins l'ouverture d'un établissement en Suède, dédié à la distribution des nouveaux produits pour le contrôle industriel.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la société a versé les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 mars 2001	45 887 euros
Exercice clos le 31 mars 2004	228 855 euros
Exercice clos le 31 mars 2005	381 425 euros

Nous vous proposons de verser 630 932 euros de dividendes au titre du présent exercice.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a pas enregistré de dépenses ou de charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (amendes).

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Philippe Garreau	aucun autre mandat
Gianni Barone	aucun autre mandat
Pascal Gigon	Gérant Sarl GFC
Eric Beaumont	aucun autre mandat
Bruno Rivet	-Représentant permanent de Spéf Venture au Conseil d'Administration de Bottin, de Delia System -Représentant permanent de Spéf Venture au Conseil de Surveillance de Polyspace

- Censeur au Conseil d'Administration de Monte Cristo Multimédia
- Censeur au Conseil de Surveillance d'Alchimer

### **NOUVELLE CONVENTION REGLEMENTEE**

Nomination de Monsieur Pascal Gigon au poste d'administrateur. La société GFC dont Monsieur Gigon est actionnaire a facturé Satimo à hauteur de 85 760 € HT au titre des prestations de Monsieur Gigon.

### **DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE**

Conformément à l'article 148 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 3 mai 2002, nous vous informons de l'option prise par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) et portant sur les modalités de direction générale.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 septembre 2001 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET L'AUTOCONTROLE**

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

Monsieur Philippe Garreau détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

Monsieur Per Olav Iversen détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

Monsieur Jean Charles Bolomey détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

Madame Francine Loiseau détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

### **TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 modifié du décret du 23 mars 1967, et faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## **JETONS DE PRESENCE**

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration.

Nous vous proposons de ne verser aucun jeton de présence.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006 tels qu'ils vous sont présentés, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de votre Commissaire aux Comptes, et d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

Nous vous demandons également d'approuver les conclusions du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

\* \* \*

**Le Conseil d'Administration**